



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE D'AVRIL 2023

Sommaire

Table des matières

1. Investigations.....	2
2. Opérations.....	2
3. Légal.....	2
4. Média.....	4
5. Activisme.....	5
6. Management.....	6
7. Relations extérieures.....	6



Union européenne

Points principaux

1. Investigations

Au cours de ce mois, 4 investigations de terrain ont été menées principalement dans les départements du Niari et de Pointe-Noire.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	04
Investigations ayant abouti à une opération	0

2. Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	0
Nombre de trafiquants ré arrêtés	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants relaxés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

Détails des opérations

Au cours de ce mois d'avril, il n'y a eu aucune opération.

3. Légal

Suite au Conseil supérieur de la magistrature présidé par le chef de l'État congolais Denis Sassou-Nguesso le 27 mars 2023, le système judiciaire congolais a connu un froid dans la tenue des audiences au niveau des cours et tribunaux. Ce qui explique qu'aucune audience concernant le PALF ne s'est tenue au mois d'avril. Un décret présidentiel est attendu dans les prochaines semaines pour les passations de services entre les magistrats entrants et sortants afin de relancer l'appareil judiciaire. Au terme de la session ordinaire du Conseil supérieur de la magistrature, neuf magistrats ont été révoqués, trois rétrogradés, deux ont été retirés de leur fonctions et neuf autres ont connu une réprimande avec inscription au dossier pour des motifs qui n'ont pas été précisés par le Conseil supérieur de la magistrature. Cependant, sans prononcer le mot, le chef de l'État, a fait référence à la corruption parmi les hauts fonctionnaires de la justice, d'où l'expression : « le ver est dans le fruit ». Cela justifie sans ambiguïté que la corruption constitue un fléau dans le système judiciaire congolais. C'est dans ce contexte que le gouvernement congolais et certaines ONG, le PALF en l'occurrence militent sans relâche contre la corruption en République du Congo. Pour exprimer la volonté de l'Etat Congolais d'endiguer ce fléau, le premier ministre, chef du gouvernement a pris une note circulaire n°0001/PM-CAB en date du 21 avril de cette année à l'attentions des membres du gouvernement. Il sied de noter que contrairement au Conseil supérieur de la magistrature de 2018 où sept magistrats seulement ont été révoqués, cette année le Conseil était un peu plus rigoureux dans ses sanctions.

En effet, quatre (04) missions ont été effectuées par les juristes au cours du mois d'avril dans le but de vérifier la présence effective des détenus et leur état de santé lors de visites géôles. Tous les juristes PALF ont également bénéficié et participé à la formation C.A.R.E tenue du 18 au 20 avril à TCHIMPOUNGA dans le Département du Kouilou. Enfin, treize (13) détenus demeurent derrière les barreaux à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando, Oyo et Sibiti.

Indicateurs

Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p>17</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville - 01 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 07 à la Cour d'Appel de Dolisie - 02 à la Cour d'Appel d'Owando - 01 à la Cour Suprême de Brazzaville
Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p>13</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 à Brazzaville - 05 à Dolisie - 02 à Pointe-Noire - 01 à Oyo - 02 à Owando - 01 à Sibiti
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p>62</p> <ul style="list-style-type: none"> - 09 à Pointe-Noire (1^{er} degré) - 04 à Pointe-Noire (2^{ème} degré) - 08 à Brazzaville (1^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 03 à Owando (2^{ème} degré) - 05 à Dolisie (1^{er} degré) - 15 à Dolisie (2^{ème} degré) - 02 à Madingou (1^{er} degré) - 02 à Sibiti (1^{er} degré).

4. Média

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales :		09	
Pièces télévision	Pièces radio	Pièces internet	Pièces presse « papier »
00	00	08	01

Au cours de ce mois d'avril 2023, c'est un total de neuf (**09**) pièces médiatiques qui ont été produites. Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- 08 sur les sites: groupecongomédias.com, polelepolelecongo.com, panoramik-actu.com, mayebisnews.com, nca.tv, lasemaineafricaine.info, tribune-eco.cg et firstmediac.com.
- 01 dans la presse écrite: « La Semaine Africaine ».

Les pièces médiatiques ont porté sur :

- l'arrestation à Nyanga, d'un trafiquant de produits de faune condamné par contumace et replacer à la maison d'arrêt de Dolisie ;
- la formation à Tchimpounga dans le Département du Kouilou, des agents PALF pour la prise en charge des animaux vivants.

Les publications de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images



Article sur le site panoramik-actu.com, sujet : formation agents PALF à Tchimpounga sur la prise en charge des animaux vivants.

a loi teur



Le processus d'élaboration en œuvre du silence», a indiqué abouanga. mandations ont été Outre celle relation d'une loi sur la du consommateur, nandé aux gouverner l'arrêté sur le des prix et sur les istribution; de veiller rene du marché et 'annuler toutes les es collectées dans a rupture de charge; ser et d'éduquer le eur sur l'utilisation

laire MALONGA

DELIT FAUNIQUE

Condamné par contumace, et écroué à la maison d'arrêt de Dolisie

Jean-Jacques Balenda, qui avait bénéficié d'une liberté provisoire avant le jugement, a été rattrapé le 12 mars à Nyanga, dans le Département du Niari, et placé à la maison d'arrêt de Dolisie où il a retrouvé son complice, afin de purger sa peine.



Jean-Jacques Balenda rattrapé par les policiers

Le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, dans l'affaire de deux trafiquants de viande de chimpanzé et d'éléphant, avait rendu son verdict, le 1^{er} avril 2022. Alexis Mangulia et Jean-Jacques Balenda avaient été condamnés à cinq ans d'emprisonnement ferme, assorti de 5.000.000 de F.CFA d'amende à payer solidairement. Les deux condamnés verseront également à l'Etat congolais, une somme de 3.000.000 de F.CFA à titre des dommages et intérêts.

Reconnus coupables des délits d'abattage, de chasse avec une arme (PMAK) et de munitions de guerre, de détention, circulation et commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées (viande de chimpanzé et d'éléphant), Alexis Mangulia et Jean Jacques Balenda avaient été interpellés en juin 2021 par les agents de la direction départementale de l'Economie forestière du Niari et des éléments de la Police nationale. Informé, le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) a apporté son assistance juridique et technique dans cette affaire.

Les deux trafiquants étaient poursuivis pour les mêmes délits. «Les Eaux et forêts, la gendarmerie et le PALF sont déterminés à lutter contre la criminalité faunique», a indiqué le directeur général de l'Economie forestière, Joseph Moumboulou, avant d'ajouter: «tout délinquant faunique, quel que soit l'endroit où il se trouve, sera rattrapé par la Justice».

Le chimpanzé et l'éléphant sont des espèces animales intégralement protégées sur les plans national et international. Ils continuent à être décimés par les trafiquants de produits fauniques qui ont pour seul objectif de s'enrichir. La République du Congo s'est engagée à protéger ces espèces animales en voie d'extinction. Aussi reste-t-elle vigilante et traque tous ceux qui entravent la loi. La loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées, en son article 27, dispose: «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national d'espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique».

V.M.

Article dans le journal
« La Semaine Africaine »,
Sujet : arrestation d'un
condamné par contumace
à Nyanga et placer à la
maison d'arrêt de Dolisie.

Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence

5. Activisme

PALF a bénéficié, du 18 au 20 avril 2023 à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le Département du Kouilou, d'une formation sur la capture, la manipulation, les premiers soins et le transport des animaux vivants confisqués. Objectif, éradiquer tout risque de pertes des animaux saisis lors des opérations. Le PALF a eu la chance d'être intégré dans cette formation dédiée aux agents de première ligne et aux autorités, du fait de l'appui que le projet apporte aux autorités à travers le pays dans les opérations d'arrestation de trafiquants de faune sauvage.



6. Management

Indicateurs

Nombre de juristes en test	0
Nombre de responsables media en test	0
Nombre d'enquêteurs en test	0
Nombre d'assistants admin et financiers en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Recrutement et tests pour le mois d'avril 2023

Postes / Candidatures	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	Responsable Administratif et Financier	Assistant Administratif et Financier	TOTAL
RECUS	-	1	-	-	-	1
INTERVIEWES	-	1	-	-	-	1
TESTES		-	-	-	-	

7. Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		00	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
0	0	0	0